REPUBLIQUE FRANÇAISE **2019/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

_____

REGISTRE DES DELIBERATIONS

_____

Séance du 4 juillet 2019

DCM N° 19-07-04-7

Objet : 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne de Metz.

Rapporteur: M. MARTALIE

La Cathédrale de Metz est un emblème de l'image et de l'identité de notre cité sur les plans historique, culturel et spirituel. Elle accueille chaque année plus de 700 000 visiteurs et touristes attirés par son architecture emblématique et sa nef de 42 mètres de hauteur qui en fait l'une des cathédrales les plus hautes de France. Mais c'est sa surface vitrée, la plus grande d'Europe (plus de 6 500 m²) qui interpelle et rend unique celle que les messins appellent "La Lanterne du Bon Dieu". Après la Seconde Guerre mondiale, des artistes de renom, comme Jacques Villon, Marc Chagall, ou encore Roger Bissière, ont travaillé à la recomposition inachevée de ses vitraux. Celle-ci va se poursuivre en 2020 par la concrétisation d'une commande d'Etat à l'artiste coréenne Kimsooja pour une nouvelle installation dans le triforium.

L'État et le Diocèse de Metz ont sollicité les collectivités territoriales et les agences d'attractivité de notre territoire pour célébrer et valoriser cet édifice remarquable à l'occasion de son huit centième anniversaire. Celui-ci prendra la forme d'un nouveau programme de travaux (études et restaurations, aménagements de sécurité, mises en lumière, commandes de vitraux et d'une signalétique spécifique) ainsi qu'une programmation artistique et évènementielle. La Ville de Metz a accepté d'assurer le rôle de coordinateur et d'animateur des volets Culture et Communication de cet évènement, à la demande expresse de la Préfecture. L'Evêché, le Diocèse, le Chapitre et l'Œuvre organiseront le jubilé spirituel qui débutera officiellement le 8 décembre prochain. L'Etat assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux et commandes.

Trois temps festifs ont été construits avec la DRAC Grand Est, la Région Grand Est, le Département de la Moselle, Metz Métropole et de nombreux autres partenaires. Ceux-ci vont permettre la présentation aux messins et visiteurs d'une programmation culturelle dense et variée :

- **De novembre 2019 à avril 2020, l'histoire de la Cathédrale mise en lumière et en musique :**

- Mapping vidéo historique et patrimonial dès le 20 novembre en coportage entre la Ville de Metz et le Département de la Moselle (production Moselle Arts Vivants).
- Concert d'ouverture le 7 décembre par l'Orchestre national de Metz et le Chœur de la Radio flamande sur le thème des musiques sacrées symphoniques.
- Grand spectacle populaire le 8 décembre par la compagnie Transe Express sur commande de la Ville de Metz. Une invitation partagée avec les fêtes de la Saint-Nicolas thématisées autour des "800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne" (spectacles, animations, sculptures de glace, chars du défilé).
- Cycle de musiques sacrées organisé par la Cité musicale-Metz, à l'Arsenal et Saint-Pierre-aux-Nonnains avec notamment Véronique Gens et Rodolphe Burger.
- Présentation de "huit personnalités, huit œuvres", une exposition présentée à la fois au Musée de la Cour d'Or et à la Crypte de la Cathédrale.
- Une série d'expositions thématiques dans les sites patrimoniaux (Hôtel de Ville, Porte des Allemands, Cathédrale...) dont une réalisation des Archives Municipales autour de l'incendie et de la reconstruction de la toiture de la Cathédrale Saint-Étienne, en écho à l'actualité tragique de Notre-Dame de Paris.
- Découverte de la nouvelle mise en lumière de la grande rosace de la Cathédrale.

➢ **De mai à septembre 2020, un été créatif et participatif :**

- Créations musicales uniques au sein des murs de la Cathédrale : Hervé Niquet et le Concert Spirituel présenteront, à l'invitation de la Cité musicale-Metz, une pièce de musique baroque monumentale le 12 juin et Thierry Escaich verra sa *Messe Romane* créée le 30 mai 2020.
- Création d'un parcours artistique autour des vitraux remarquables de Metz. La Ville, en collaboration avec la Région Grand Est, mettra en scène le patrimoine verrier messin à la fois au sein de la cathédrale mais aussi d'autres édifices religieux et civils. Des artistes seront invités à revisiter et magnifier de façon éphémère ces œuvres de lumière.
- Médiations, ateliers et actions pour le Jeune Public : un important programme ludique autour de la Cathédrale sera proposé en association et coordination avec les acteurs messins volontaires (associations, BLIIIDA, BMM, Porte des Allemands et Animation estivale, CAUE de la Moselle, Musées …).
- Les Journées européennes du Patrimoine 2020 constitueront un moment fort des festivités avec l'ouverture de l'exposition produite par les Bibliothèques et Médiathèques de Metz autour de la "Cathédrale, emblème unique et multiple" à la Porte des Allemands ou encore la spectaculaire reconstitution virtuelle du jubé et ses actions musicales associées.

➢ **D'octobre 2020 à février 2021, l'éclat final :**

- *Marc Chagall : le passeur de Lumières* sera l'exposition évènement du Centre Pompidou-Metz en 2020 et viendra clôturer en apothéose l'année jubilée. Elle ouvrira ses portes le 17 octobre 2019 jusqu'au 15 février 2020 et présentera près de 300 œuvres dont certaines rarement offertes à la vue du public. De nombreuses animations, médiations et échos seront organisées autour de

l'exposition, à Metz, dans le Département (Chapelle de Cordeliers à Sarrebourg, églises de la reconstruction en Moselle …) et au plan régional (Cathédrale de Reims, Musées de Strasbourg, Cité du vitrail de Troyes …).

- Des expositions d'art verrier seront parallèlement proposées par la Ville en association avec le Centre International d'Art Verrier de Meisenthal et la Cité musicale-Metz (artiste invité : François Daireaux) à Saint-Pierre-aux-Nonnains mais aussi avec le Centre Européen de Recherches et de Formation aux Arts Verriers à la Porte des Allemands.
- Un concert exceptionnel sera donné le 4 décembre 2020 à l'Arsenal avec la création mondiale de la compositrice Edith Canat de Chizy (commande de l'Orchestre national de Metz).

Afin de donner encore plus de résonance à cet anniversaire, tous les équipements de la ville vont dédier une partie de leur programmation évènementielle à la Cathédrale de Metz. Les équipements numériques (Limedia galeries, le musée numérique Micro-Folies et l'application Histoires de Metz) seront notamment mobilisés et actualisés. L'Harmonie municipale produira un vidéo-concert "La cathédrale invisible" le 2 octobre 2020. Enfin, dans le cadre de Metz laboratoire 100 % EAC, des résidences, visites, ateliers pédagogiques et éducatifs seront imaginés afin de sensibiliser les plus jeunes à ce rendez-vous.

Un plan de communication ambitieux est porté par toutes les collectivités et les agences d'attractivité. La Foire Internationale de Metz, du 27 septembre au 7 octobre prochain prêtera son cadre à différentes actions dont le dévoilement d'objets commémoratifs tel le photophore "Lumina" spécifiquement créé pour les 800 ans de la Cathédrale Saint-Etienne par le CIAV de Meisenthal.

Le programme comportant l'ensemble des initiatives labélisées (productions artistiques, manifestations, colloques, journées professionnelles, rassemblements musicaux, éditions, produits édités …) est finalisé. Il sera diffusé au public, dans les semaines prochaines, notamment à travers un site internet dédié. Il regroupera près de 300 rendez-vous officiels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner quatre initiatives de partenaires dont le projet de création de "mystères médiévaux" par la Maîtrise de la Cathédrale, les travaux de conception et de scénographie de l'exposition François Daireaux à réaliser par la Cité musicale-Metz en coordination avec le Centre International d'Art Verrier de Meisenthal, la commande à la compositrice Edith Canat de Chizy d'une œuvre originale et la création des ateliers éducatifs dédiés de la Porte des allemands proposés par l'association MedioArtis.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention d'objectifs et de moyens tripartite 2018-2020 n°2018C037 signée en date du 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz et le projet d'avenant n°2 à la convention susvisée, ci-joint,

CONSIDERANT la symbolique emblématique de la Cathédrale Saint-Etienne de Metz et son importance dans l'attractivité du patrimoine messin,

CONSIDERANT l'opportunité de célébrer les 800 ans de la fondation de cet édifice remarquable en mobilisant toutes les collectivités territoriales, les institutions culturelles et cultuelles, les acteurs artistiques et patrimoniaux ainsi que les forces associatives et économiques messines,

CONSIDERANT les enjeux d'une programmation culturelle ambitieuse et originale autour des 800 ans de la Cathédrale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le positionnement de la Ville de Metz comme coordinatrice, animatrice et co-portrice des manifestations de célébration des 800 ans de la Cathédrale Saint Etienne de Metz et de la communication globale de celles-ci.

- **DE VERSER** quatre subventions de projet dans le cadre de cette opération pour un montant cumulé de 27 000 €, aux structures culturelles suivantes :

  - EPCC Metz en Scènes / Cité musicale-Metz 10 000 €
    (exposition Daireaux en co-production avec le CIAV)

  - Syndicat Mixte Orchestre national de Metz / Cité musicale-Metz 10 000 €
    (commande à Edith Canat de Chizy d'une œuvre originale)

  - Maîtrise de la Cathédrale (conception et production de mystères médiévaux) 5 000 €

  - MedioArtis (création de modules pédagogiques) 2 000 €

- **DE SOLLICITER** les portages croisés, les contributions, les mécénats, les apports en production, nature et compétence ainsi que les subventions et co-financements auxquels la Ville peut prétendre pour la réalisation des opérations liées.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la Cité musicale-Metz ainsi que tout document et pièce connexe à ces affaires.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Conseiller Délégué,

Stéphane MARTALIE

Service à l'origine de la DCM : Pôle Culture
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°2018C037 DU 8 FÉVRIER 2018

Entre :

La Ville de Metz, représentée par Monsieur Dominique GROS, Maire de la Ville de Metz, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal prise en date du 4 juillet 2019, et dénommée ci-après, "la Ville de Metz",

Et

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, anciennement dénommé Orchestre national de Lorraine, représenté par Monsieur Hacène LEKADIR, Président, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2018, et dénommée ci-après, "l'Orchestre national de Metz" ou "l'ONM",

Et

L'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes, représenté par Madame Florence ALIBERT, Directrice générale, agissant au nom et pour le compte de l'EPCC Metz en Scènes, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2017, et dénommée ci-après, "Metz en Scènes" ou "l'EPCC",

PRÉAMBULE

Par délibération n°18-01-25-1 en date du 25 janvier 2018, une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 8 février 2018 entre la Ville de Metz et la Cité musicale-Metz, composée de l'Orchestre national de Metz et de Metz en Scènes. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Metz entend participer financièrement au fonctionnement et à l'investissement de la Cité musicale-Metz pour lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général jusqu'au 31 décembre 2020.

Par délibération en date du 4 juillet 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé d'attribuer à la Cité musicale-Metz (Metz en Scènes et Orchestre national de Metz) des subventions d'aide au projet à titre exceptionnel pour un montant de 20 000 euros, dans le cadre des 800 ans de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz, réparti comme suit : 10 000 euros à Metz en Scènes, pour contribuer aux frais nécessaires à la conception de l'exposition Daireaux, et 10 000 euros à l'Orchestre national de Metz pour la commande faite à la compositrice Edith Canat de Chizy d'une œuvre originale. Le présent avenant a ainsi pour objet de préciser le montant de la subvention versée par la Ville de Metz à ce titre.

PROJET

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Dans l'article 3.1 de la convention n°2018C037 et de son avenant n°1, pour l'année 2019, le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 2 comme suit :
"Article 3.1 :
Paragraphe 2)
« En sus du montant de 2 040 000 euros versé en 2019 à l'Orchestre national de Metz, vient s'ajouter une subvention d'aide au projet à titre exceptionnel de 10 000 euros pour contribuer aux frais nécessaires à la commande faite à la compositrice Edith Canat de Chizy d'une œuvre originale dans le cadre des 800 ans de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz.

Ceci porte la subvention municipale pour l'exercice 2019 à un montant global cumulé de 2 050 000 euros, étant entendu que pour les exercices 2020 et 2021, le montant de 2 040 000 euros reste le montant de référence.

Dans l'article 3.2 de la convention n°2018C037 et de son avenant n°1, pour l'année 2019, le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 2 comme suit :
"Article 3.2 :
Paragraphe 2)
« En sus du montant de 4 766 236 euros versé en 2019 au titre du fonctionnement et du programme d'activités artistiques et éducatives de Metz en Scènes, vient s'ajouter une subvention d'aide au projet à titre exceptionnel de 10 000 euros pour contribuer aux frais nécessaires à la conception de l'exposition Daireaux dans le cadre des 800 ans de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz.

Ceci porte la subvention municipale pour l'exercice 2019 à un montant global cumulé de 4 776 236 euros, étant entendu que pour les exercices 2020 et 2021, le montant de 4 766 236 euros reste le montant de référence.

ARTICLE 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par chacune des parties.

Toutes les autres dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens initiale susvisée, non contraires aux présentes, demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

PROJET

Fait à Metz en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Ville de Metz,
Le Maire :

Dominique GROS

Pour le Syndicat Mixte de l’Orchestre national de Metz,
Le Président :

Hacène LEKADIR

Pour l'Établissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,
La Directrice générale :

Florence ALIBERT

PROJET